

Immatriculations de véhicules neufs à La Réunion en 2016 Le diesel perd 15 points en deux ans

Les marchés de véhicules routiers neufs poursuivent leur progression en 2016 à La Réunion. Notamment, les immatriculations de voitures particulières augmentent une nouvelle fois fortement, de 6 % en 2016. Sur trois ans, leur nombre augmente de 22 %. Le parc automobile de moins de 16 ans reste néanmoins stable depuis le début de la décennie, alors que le taux d'équipement des ménages réunionnais reste faible comparativement à la France métropolitaine.

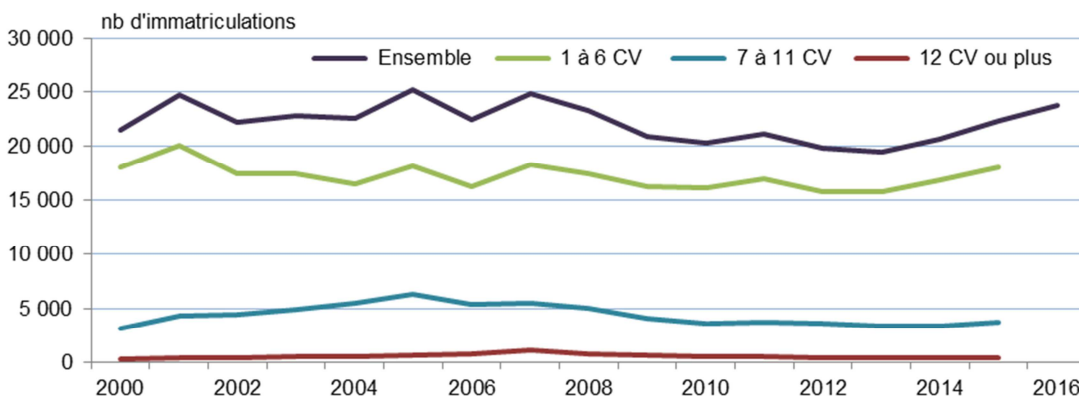
Le gain d'immatriculations profite une nouvelle fois aux voitures essence, dont la part dans les immatriculations ne cesse de progresser, au détriment du diesel (- 15 points entre 2014 et 2016). Les motorisations alternatives (électriques, hybrides) sont stables aux alentours de 4 %. Les émissions moyennes de CO₂ enregistrées sur les certificats d'immatriculation diminuent elles aussi, et demeurent inférieures à celles des voitures neuves immatriculées en métropole. Les immatriculations d'autres véhicules routiers progressent aussi de 9 % en 2016, avec notamment l'acquisition d'engins lourds pour le chantier de la nouvelle route du littoral.

En 2016, 23 700 voitures particulières neuves (VP – *définitions*) ont été immatriculées à La Réunion (*figure 1*). Le nombre d'immatriculations progresse nettement sur l'île depuis 2013 (+ 22 %), mais n'atteint pas les niveaux du début ou du milieu des années 2000, proches des 25 000 immatriculations. Sur un an, le nombre d'immatriculations augmentent de 6,3 % (+ 5,2 % en France métropolitaine), après + 8 % en 2015.

Par puissance administrative, les véhicules de moins de 7 CV dominent le marché, aux alentours de 80 % depuis 2010. La part des voitures de 7 CV ou plus a sensiblement diminué depuis 2005, où elle atteignait un point haut de 28 %. Au 1^{er} janvier 2016, le parc de voitures particulières de moins de 16 ans est estimé à 341 500 à La Réunion (*encadré*).

Figure 1 – Les immatriculations progressent rapidement depuis 3 ans

Évolution du nombre de voitures particulières neuves immatriculées à La Réunion depuis 2000 par puissance administrative



Sources : SOeS-Deal, fichier central des automobiles (FCA) jusqu'en 2009, Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) depuis 2010.

Le diesel en net recul

En France métropolitaine, la part des voitures diesel dans les immatriculations neuves a dépassé celle des voitures essence au début des années 2000. Elle n'a cessé de progresser durant la décennie, atteignant 77 % en 2008, année de la mise en place du dispositif de bonus-malus écologique sur les véhicules neufs. Après un premier fléchissement dès 2009 (70 % des immatriculations), la part du diesel recule de nouveau fortement à partir de 2012, pour s'établir à 50,3 % en décembre 2016 (51,8 % sur l'année 2016).

À La Réunion, les séries plus récentes illustrent une tendance similaire (figures 2 et 3). La part du diesel recule ainsi de 72,2 % en 2014 à 57,7 % en 2016, avec un point bas à 54,0 % en décembre 2016. En deux ans, l'écart avec la Métropole a diminué d'un tiers : de 9 points en 2014 à 6 points en 2016. La part des motorisations alternatives, qui regroupent les voitures hybrides rechargeables ou non et les voitures électriques, est stable sur un an (4,2 % en 2015 et 2016), à un niveau proche de la Métropole (4,0 % en 2016).

Par catégorie juridique, 71,3 % des voitures neuves sont achetées par des personnes physiques (particuliers ou entreprises individuelles).

Des émissions de CO₂ inférieures à la moyenne métropolitaine

Les émissions conventionnelles de CO₂ sont les émissions de dioxyde de carbone mentionnées sur le certificat d'immatriculation du véhicule. En 2016, ces émissions moyennes s'établissent à 108,7 g/km pour les voitures neuves à La Réunion. Elles ont diminué de 2,1 points entre 2014 et 2015 et de 1,8 point entre 2015 et 2016.

En France métropolitaine, les émissions moyennes de CO₂ des voitures neuves sont plus élevées. Elles s'établissent à 110,3 g/km en 2016 (- 0,9 point comparativement à 2015) (figure 5).

Cette mesure des émissions de CO₂, si elle peut être regardée en évolution, correspond cependant

Figure 2 – La part du diesel recule de 15 points entre 2014 et 2016

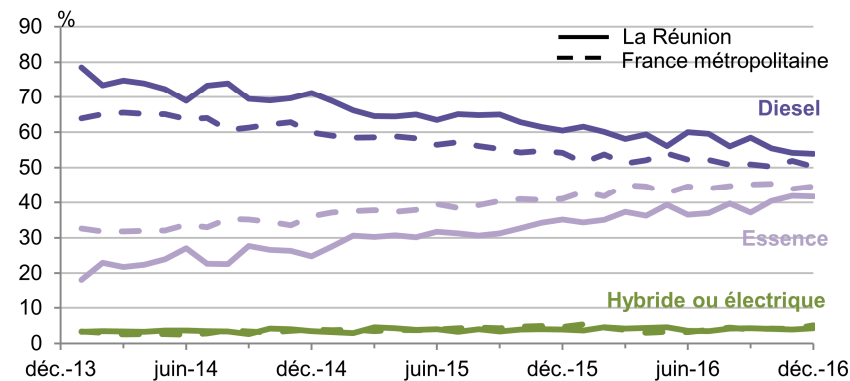
Nombre d'immatriculations de VP neuves à La Réunion par type de motorisation et catégorie juridique

	2014		2015		2016	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Ensemble	20 612	100	22 297	100	23 706	100
Motorisation						
Gazole	14 885	72,2	14 342	64,3	13 677	57,7
Essence	4 959	24,1	7 004	31,4	9 036	38,1
Motorisations alternatives dont :	767	3,7	938	4,2	992	4,2
Électricité	50	0,2	99	0,4	107	0,5
Essence-Électricité (hybride rechargeable)	13	0,1	105	0,5	110	0,5
Essence-Électricité (hybride non rechargeable)	594	2,9	626	2,8	668	2,8
Gazole-Électricité (hybride non rechargeable)	110	0,5	108	0,5	107	0,5
non déterminé	1	0,0	13	0,1	1	0,0
Catégorie juridique						
Personne morale	5 669	27,5	6 616	29,7	6 807	28,7
Personne physique	14 943	72,5	15 681	70,3	16 899	71,3

Sources : SOeS-Deal, RSVéRo.

Figure 3 – L'écart avec la Métropole se réduit

Répartition des immatriculations mensuelles de VP neuves par type de motorisation

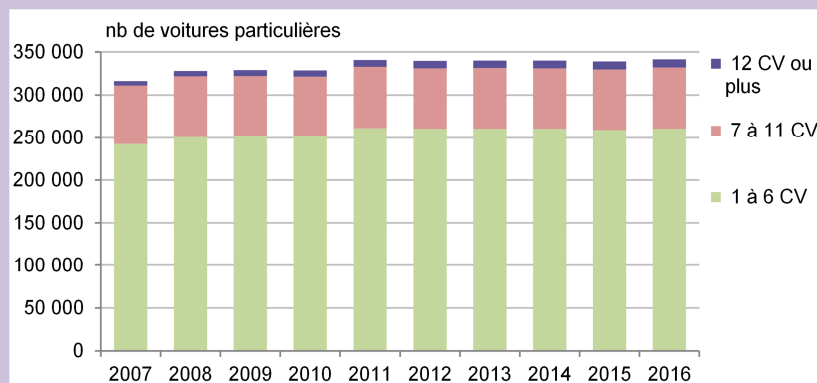


Sources : SOeS-Deal, RSVéRo.

Un parc automobile stable depuis 6 ans

Au 1^{er} janvier 2016, 341 500 voitures particulières de moins de 16 ans sont en circulation à La Réunion (figure 4), en progression de 0,8 % sur un an. Ce parc automobile est néanmoins stable depuis 2011 (340 800 voitures). Les trois quarts des véhicules particuliers ont une puissance administrative maximale de 6 CV. En Métropole, le parc de voitures particulières de moins de 16 ans recule de 0,6 % sur un an (32,3 millions au 01/01/2016) et a diminué de 1,1 % depuis 2011.

Figure 4 – Parc de voitures particulières de moins de 16 ans à La Réunion



Sources : SOeS-Deal, FCA jusqu'en 2009, RSVéRo depuis 2010.

imparfaitement aux conditions effectives de circulation ou au bilan carbone général du véhicule. Elle est en effet basée sur des tests effectués en laboratoire. Par ailleurs, un véhicule électrique par exemple n'émet pas de CO₂ selon cette mesure, les émissions de CO₂ nécessaires à la production d'électricité n'étant pas comptabilisées.

Les immatriculations d'autres véhicules routiers progressent, notamment avec la NRL

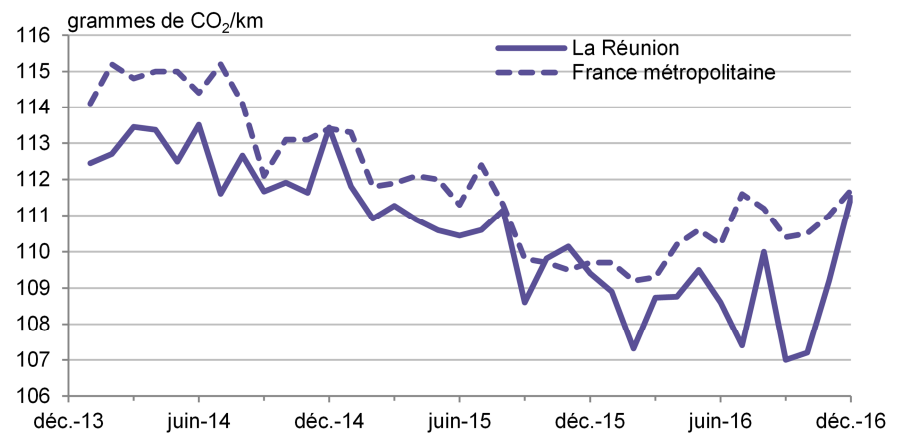
En dehors des voitures particulières, les immatriculations de véhicules neufs peuvent être regroupées en trois catégories : les véhicules de transport de personnes, les véhicules de transports de marchandises et les véhicules spéciaux (figure 7).

Dans le transport à la personne, les immatriculations de motos neufs progressent fortement en 2016, de 18 %, pour atteindre 1 900 ventes. Celles-ci sont en progression constante depuis plusieurs années. Les véhicules automoteurs spécialisés (VASP - définitions) bondissent en 2016 suite notamment à une modification de réglementation : les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont désormais immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les immatriculations d'autobus ou autocar reculent quant à elles de 11 % sur un an.

Dans le transport de marchandises ou les véhicules spéciaux, le démarrage du chantier de la nouvelle route du littoral (NRL) a dû favoriser l'acquisition de véhicules adaptés. Les immatriculations de camions, remorques lourdes ou VASP lourds progressent fortement entre 2015 et 2016. Dans le domaine agricole, les immatriculations de tracteurs ou autres engins augmentent aussi fortement en 2016. ■

Figure 5 – Les émissions moyennes de CO₂ diminuent

Émissions moyennes de CO₂ des voitures neuves (mensuel)



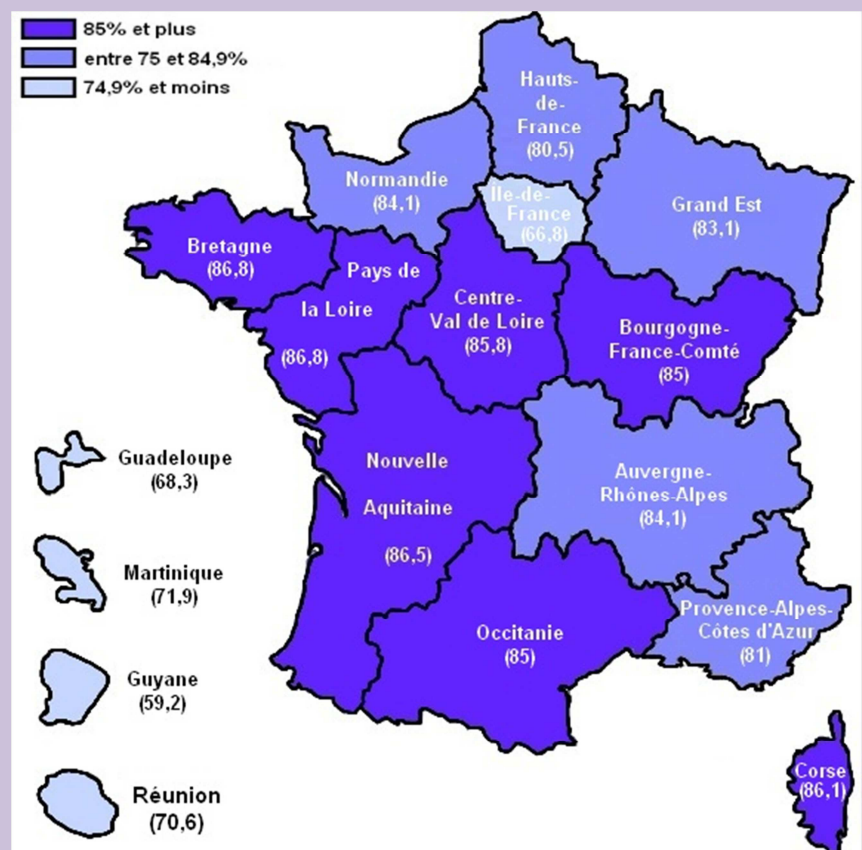
Source : SOeS-Deal, RSVéRo.

Le taux d'équipement des ménages reste faible

Le taux d'équipement des ménages en automobile, encore en progression à La Réunion, reste nettement inférieur à celui de France métropolitaine. En 2013, 71 % des ménages réunionnais ont au moins une voiture, soit 10 points de moins que les ménages métropolitains et 13 points de moins que la France de Province (source Insee - figure 6). Les quatre DOM historiques sont les régions françaises les moins bien équipées, à l'exception de l'Île-de-France (67 %), qui est portée par un taux d'équipement très faible à Paris (37 %).

Moins équipés, les ménages réunionnais ont aussi moins souvent plusieurs véhicules. Parmi les ménages équipés, 31 % possèdent deux voitures ou plus, contre 42 % en Métropole.

Figure 6 – Taux d'équipement automobile des ménages en 2013 (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2013.

Figure 7 – Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules routiers neufs à La Réunion (hors voitures particulières)

	2013	2014	2015	2016	Évolution 2016/2015 (%)
La Réunion	8 462	8 897	9 287	10 117	9
Cyclomoteur	1 757	1 791	1 772	1 848	4
Motocycle	1 492	1 550	1 608	1 901	18
Voiturette	47	53	70	51	-27
Remorque légère	79	78	76	89	17
VASP léger	92	105	228	1 068	368
Autobus et autocar	122	115	167	148	-11
Camionnette	4 310	4 638	4 745	4 312	-9
Camion	158	174	144	181	26
Tracteur routier	48	72	102	74	-27
Semi-remorque	47	71	147	100	-32
Remorque lourde	5	4	5	12	140
VASP lourd	36	45	22	64	191
Tracteur agricole	183	126	122	183	50
Autre engin agricole	86	75	79	86	9

Source : SOeS-Deal, RSVéRo.

Définitions

Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Les **motocycles** regroupent les tricycles et quadricycles à moteur (autres que voiturettes), et les motocyclettes.

Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (semi-remorques).

Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, dépanneuse, etc.), à l'exception des camping-cars qui appartiennent à cette catégorie. La forte augmentation des immatriculations des VASP légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes.

Une **voiture particulière (VP)** est un véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Une **voiturette** est un cyclomoteur carrossé à plus de deux roues dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³, ou dont la puissance n'excède pas 4 kW.

Sources

Le **répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo)** est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Il a remplacé le fichier central des automobiles (**FCA**) à partir de 2010.

Pour en savoir plus

Immatriculations de véhicules routiers sur le site internet du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/i/vehicules-routiers.html>.

Cette publication est disponible, avec les séries téléchargeables associées, sur le site internet de la Deal Réunion, rubrique Chiffres & Statistiques :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-statistiques-r148.html>.

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement et du
logement
de La Réunion**

Service connaissance, évaluation,
transition écologique

Unité évaluation et statistiques

2, rue Juliette Dodu

CS 41009

97743 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 40 26 71

Mél. : deal-reunion
@developpement-durable.gouv.fr

Internet :
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr
www.siv.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel Maurin

Rédaction :
Claire Grangé

Cartographie :
Vincent Liaut

© Deal 2017